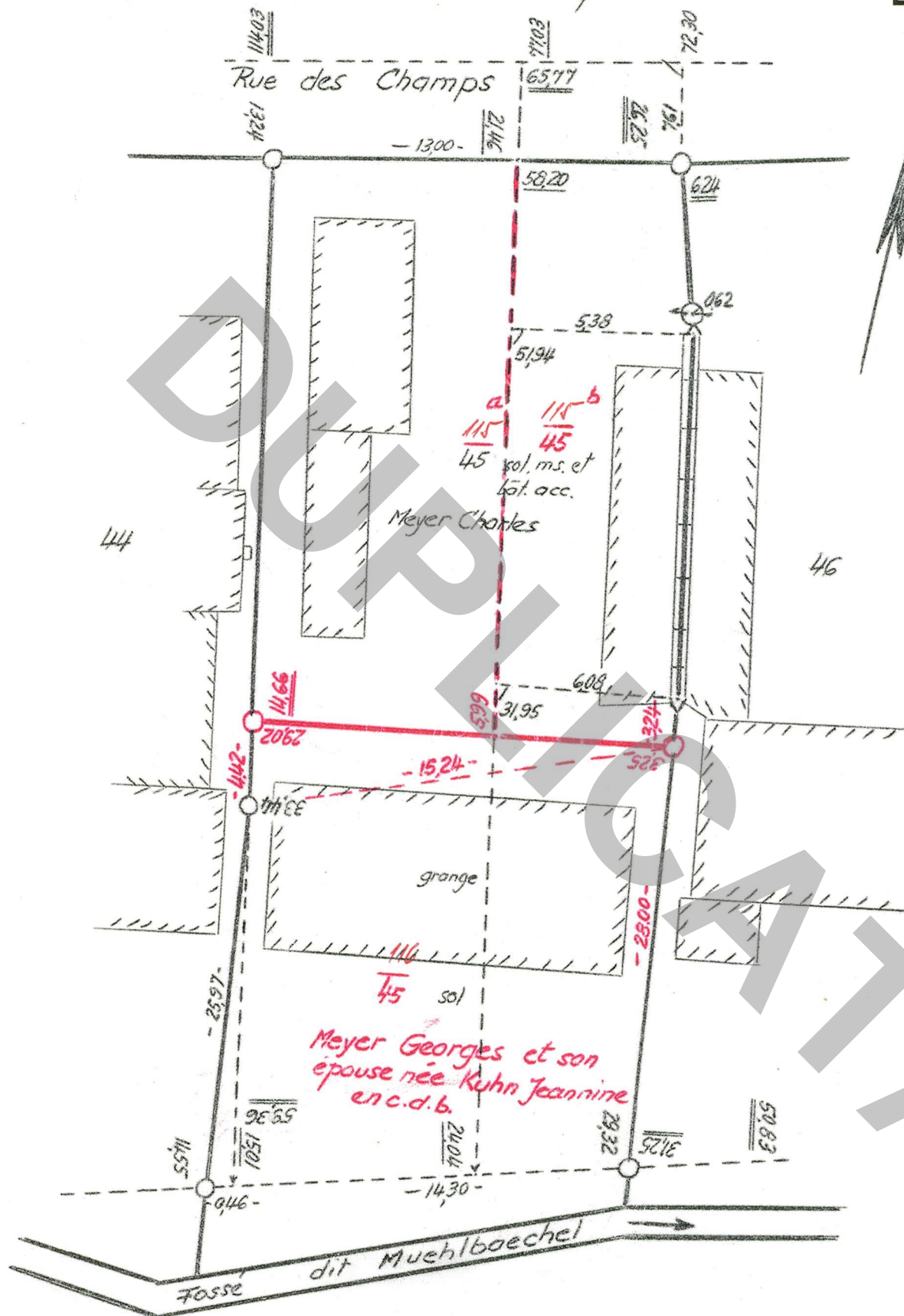


Commune de Vendenheim

Section 10 Lieudit Rue des Champs

Croquis

N° 512



Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.

L'abornement de la nouvelle... limite... est reconnu exact

de moulin...
4/11Je certifie avoir effectué
le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent
croquis sur le terrain, le 18 Avril 1973